

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL
du 19 Janvier 2017

1. Autorisation à engager, liqualder et mandater les dépenses d'investissement (avant le vote du budget)

Délibération : 2017_01_01 - A l'unanimité (pour : 12 / contre : 0 / abstentions : 0)

Conformément aux textes applicables, il est proposé au Conseil Municipal de faire application de cet article à hauteur maximale de 57 078,64 € soit 25% de 228 314,54 €.

La dépense d'investissement concerne l'acquisition d'un tracteur et d'une épareuse : 49 200,00 € TTC (article 21571 Matériel roulant - Voirie)

Le Conseil Municipal DÉCIDE d'accepter les propositions du Maire dans les conditions exposées ci-dessus, pour un montant total de 57 078,68 € TTC.

2. Projet d'acquisition d'un tracteur agricole

Délibération : 2017_01_02 - A l'unanimité (pour : 10 / contre : 0 / abstentions : 0)

Afin de remplacer le tracteur (mis en circulation en 1984 mais acheté d'occasion en 1999, avec aujourd'hui 8 146 heures) et l'épareuse, le Conseil Municipal ADOPTE le projet d'acquisition du tracteur John Deere 6330 (année 2013) et de la faucheuse-débroussaileuse-épareuse SMA 1000 attelée (année 2013), proposition Lot 3 de l'entreprise ÉQUIP JARDIN, domiciliée 700 rue de la Bergeresse à Olivet (45160) pour un montant de 41 000,00 € HT, soit 49 200,00 € TTC.

3. Demandes de subvention auprès du Conseil Départemental du Loiret Fonds Départemental d'aide à l'Équipement Communal

Délibération : 2017_01_03 - A l'unanimité (pour : 12 / contre : 0 / abstentions : 0)

Le Conseil Municipal :

- AUTORISE le Maire à déposer un dossier de candidature à l'appel à projets d'intérêt communal auprès de Département pour l'acquisition du lot tracteur et épareuse pour un montant de 41 000,00 € HT, s'inscrivant dans la thématique Aménagement Durable pour l'Environnement.

- DEMANDE une participation financière du Département de 50 % du montant de l'acquisition.

4. Demandes de subvention auprès du Conseil Départemental du Loiret Aide à la voirie communale : Répartition du produit des amendes de police

Délibération : 2017_01_04 - A l'unanimité (pour : 12 / contre : 0 / abstentions : 0)

Le Maire rappelle que le programme Voirie 2017 pour la communauté de communes Canaux et Forêts en Gâtinais a retenu la réfection d'une grande partie de la voie communale n° 15 depuis le n° 10 Chemin de Bellevue jusqu'à l'intersection avec le Chemin du Bois Cornu, soit une longueur d'environ 700 mètres.

Le Conseil Municipal SOLLICITE l'octroi d'aides, auprès des Conseillers Départementaux du canton de Lorris, au titre de la Répartition du produit des amendes de police pour la pose de bordures de trottoir et de canalisations d'eaux pluviales sous chaussée de la voie communale n°15 à Montbouvy, pour un montant de 19 700 € HT et DEMANDE une participation financière de 50 % du montant des travaux.

5. Désignation d'un représentant à la CLECT

Délibération : 2017_01_05 - A l'unanimité (pour : 12 / contre : 0 / abstentions : 0)

Vu l'arrêté préfectoral en date du 19 septembre 2016 portant fusion des Communautés de communes de Lorris, du Bellegardois et de Châtillon-Coligny au 1er janvier 2017,

- Yves BOSCARDIN est élu à l'unanimité au poste de titulaire au sein de la CLECT de la Communauté de Communes Canaux et Forêts en Gâtinais
- Pierre-Louis PETIT est élu à l'unanimité au poste de suppléant au sein de la CLECT de la Communauté de Communes Canaux et Forêts en Gâtinais

Après épuisement de l'ordre du jour et des questions diverses, la séance est levée à 22:55
Compte rendu affiché le : 23/01/2017

Fait et délibéré le : 19/01/2017, et ont signé les membres présents.

Le Maire,
Signé
Yves BOSCARDIN

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL
du 16 Mars 2017**

1. Vote du compte de gestion 2016 - budget Commune

Délibération : 2017_03_07 - A l'unanimité (pour : 11 / contre : 0 / abstentions : 0)

Le conseil municipal APPROUVE le compte de gestion du trésorier municipal de Châtilon Coligny pour l'exercice 2016.

2. Vote du compte administratif 2016 - budget Commune

Délibération : 2017_03_08 - A l'unanimité (pour : 10 / contre : 0 / abstentions : 0)

Hors de la présence de M. Yves BOSCARDIN, Maire, le Conseil Municipal APPROUVE le compte administratif 2016 du budget Commune, comme suit :

	Investissement	Fonctionnement
Recettes 2016	24 642.48 €	572 967.22 €
Dépenses 2016	210 348.10 €	466 513.14 €
Résultat 2016	- 185 705.62 €	106 454.08 €

3. Affectation des résultats 2016 - budget Commune

Délibération : 2017_03_09 - A l'unanimité (pour : 11 / contre : 0 / abstentions : 0)

Le Conseil Municipal DÉCIDE d'affecter au budget 2017, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2016 de la façon suivante :

001 - Solde d'exécution d'investissement reporté (recettes) 32 953.32 €
1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés (recettes) 13 232.26 €
002 - Résultat de fonctionnement reporté (recettes) 239 862.94 €

4. Modification de la délibération n° 2017_01_01 : Autorisation à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement (avant le vote du budget)

Délibération : 2017_03_10 - A l'unanimité (pour : 11 / contre : 0 / abstentions : 0)

Le Conseil municipal AUTORISE, jusqu'à l'adoption du Budget primitif 2017, le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, soit 55 651.45 €.

5. Vote du compte de gestion 2016 - budget Assainissement

Délibération : 2017_03_11 - A l'unanimité (pour : 11 / contre : 0 / abstentions : 0)

Le conseil municipal APPROUVE le compte de gestion du trésorier municipal de Châtilon Coligny pour l'exercice 2016.

6. Vote du compte administratif 2016 - Budget Assainissement

Délibération : 2017_03_12 - A l'unanimité (pour : 10 / contre : 0 / abstentions : 0)

Hors de la présence de M. Yves BOSCARDIN, Maire, le Conseil Municipal APPROUVE le compte administratif 2016 du budget Assainissement, comme suit :

	Investissement	Exploitation
Recettes 2016	16 048.18 €	25 570.45 €
Dépenses 2016	9 971.79 €	19 243.02 €
Résultat 2016	6 076.39 €	6 327.43 €

7. Affectation des résultats 2016 - budget Assainissement

Délibération : 2017_03_13 - A l'unanimité (pour : 11 / contre : 0 / abstentions : 0)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DÉCIDE d'affecter au budget 2017, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2016 de la façon suivante :

001 - Solde d'exécution d'investissement reporté (recettes) 49 247.63 €

002 - Résultat de fonctionnement reporté (recettes) 155 450.25 €

8. Demande de subvention au titre de la dotation de soutien à l'investissement local 2017

Délibération : 2017_03_14 - A l'unanimité (pour : 11 / contre : 0 / abstentions : 0)

Le Conseil Municipal :

- ADOPTE le projet de remise aux normes en matière d'accessibilité des établissements recevant du public, relevant de sa compétence et le plan de financement
- SOLLICITE une subvention de 9 057,50 € HT au titre de la DSIL, soit 50 % du montant du projet.

9. Convention en vue de la création d'un groupement de commandes Voirie

Délibération : 2017_03_15 - A l'unanimité (pour : 11 / contre : 0 / abstentions : 0)

Pour la Commune de Montbouy, les travaux concernés par cette convention sont : l'aménagement de bordures, Route de la Croix St-Cloud jusqu'à la route de Gy (voie communale n° 15) pour un montant estimatif de 21.450,00 € H.T. soit 25.740,00 € TTC.

Le Conseil Municipal,

- DONNE accord pour que la Communauté de Communes de Canaux et Forêts en Gâtinais assure, dans le cadre de son marché 2017 de travaux de création et de renforcement des voiries, la maîtrise d'ouvrage pour les travaux restant à la charge de la commune ;
- APPROUVE la convention en vue de la création d'un groupement de commandes avec Communauté de Communes de Canaux et Forêts en Gâtinais et les Communes de Châtenoy, Cortrat, Montbouy, Nogent-Sur-Vernisson, Sainte-Geneviève-Des-Bois et Saint-Maurice-Sur-Aveyron.

10. Cession d'une partie de la parcelle ZL 102 à la CUMA et SAS GAUVIN

Délibération : 2017_03_16 - A l'unanimité (pour : 10 / contre : 0 / abstentions : 0)

Le Maire rappelle au conseil que la Commune de Montbouy est propriétaire de la parcelle de terrain, cadastrée section ZL, n° 102 d'environ 26 373 m², située aux Champs de St Cloud.

Le Conseil Municipal :

- APPROUVE la cession d'une partie de la parcelle de terrain cadastrée section ZL n°102, d'une superficie d'environ 1 012 m² à la SAS GAUVIN représentée par M. Patrice GAUVIN, au prix de 5,93 € le m², arrondie à 6 000,00 €,
- APPROUVE la cession d'une partie de la parcelle de terrain cadastrée section ZL n°102, d'une superficie d'environ 7 000 m² à la CUMA du RONCEAU représentée par M. Henri GANZIN, au prix de 6,00 € le m²,

11. Déclaration de propriété communale pour le dossier d'échange de parcelle entre la Commune et Consorts Gillieron

Délibération : 2017_03_17 - A l'unanimité (pour : 11 / contre : 0 / abstentions : 0)

Considérant que la voirie communale n'est pas cadastrée, le Conseil Municipal DÉCLARE que la Commune de Montbouy est propriétaire des chemins ruraux n° 20, 21, 22, 57, et de la voie communale n° 20 (chemin des Vignes de la Nivelle).

12. Désignation des membres au sein du syndicat pour la gestion de la fourrière animale

Délibération : 2017_03_18 - A la majorité (pour : 10 / contre : 0 / abstentions : 1)

Le conseil municipal DÉSIGNE Yves BOSCARDIN, délégué titulaire et Maurice ROUCHETTE, délégué suppléant de la commune au sein du comité syndical du syndicat pour la gestion de la fourrière animale des communes et communautés du Loiret,

13. Acquisition du tracteur agricole

Délibération : 2017_03_19 - A l'unanimité (pour : 11 / contre : 0 / abstentions : 0)

Le Conseil municipal DÉCIDE de retenir la proposition de l'entreprise ÉQUIP JARDIN, domiciliée 700 rue de la Bergeresse à Olivet (45160) pour un montant de 44 615,00 € HT.

Après épuisement de l'ordre du jour et des questions diverses, la séance est levée à 23:45

Compte rendu affiché le : 17/03/2017

Fait et délibéré le : 16/03/2017, et ont signé les membres présents.

Le Maire,

Signé

Yves BOSCARDIN

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL
du 7 Avril 2017**

Vote des subventions 2017

Délibération : 2017_04_20 - A l'unanimité (pour : 11 / contre : 0 / abstentions : 0)

Le Conseil Municipal DECIDE d'allouer les subventions pour l'année 2017 selon la liste ci-dessous :

Association	Ville	Date de la demande	Montant attribué
AMLA	MONTBOUY	24-févr-17	150,00 €
Club de l'Age d'Or	MONTBOUY	22-janv-17	150,00 €
Comité des Fêtes	MONTBOUY	23-févr-17	150,00 €
Le Brochet de Montbouy	MONTBOUY	16-mars-17	150,00 €
Les Brodeuses Montboviennes	MONTBOUY	15-févr-17	150,00 €
Mille couleurs et passions	MONTBOUY	13-févr-17	150,00 €
APE Montbouy-La Chapelle	LA CHAPELLE SUR AVEYRON	27-oct-16	150,00 €
Football Club du Loing	CHATILLON COLIGNY	15-mars-17	100,00 €
Les Amis du Musée de l'ancien Hôtel-Dieu de Châtillon-Coligny et sa région	CHATILLON COLIGNY	22-févr-17	150,00 €
SEG	CHATILLON COLIGNY	22-févr-17	150,00 €
SLC - Sports Loisirs et Culture	CHATILLON COLIGNY	26-janv-17	150,00 €
UNA Aide à Domicile	CHATILLON COLIGNY	1-mars-17	759,00 €
LE VOX	CHÂTEAU-RENAUD	31-mars-17	150,00 €
Prévention routière	ORLEANS	10-oct-16	50,00 €
ADAPEI 45 - Les papillons blancs (section Montargis)	FLEURY LES AUBRAIS	3-nov-16	200,00 €
Total de :			<u>2 759,00 €</u>

Vote des taux des taxes locales 2017

Délibération : 2017_04_21 - A l'unanimité (pour : 11 / contre : 0 / abstentions : 0)

Le Conseil Municipal DÉCIDE de ne pas augmenter les taux d'imposition par rapport à 2016 et de les reconduire à l'identique sur 2017 soit : • Taxe d'habitation = 13,75 % - • Foncier bâti = 21,50 % - • Foncier non bâti = 45,00 %

Vote du Budget Primitif 2017 - Commune

Délibération : 2017_04_22 - A l'unanimité (pour : 12 / contre : 0 / abstentions : 0)

Le Conseil Municipal APPROUVE le budget primitif 2017 Commune, arrêté comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	813 988,94 €	813 988,94 €
Section d'investissement	326 574,58 €	326 574,58 €
TOTAL	1 140 563,52 €	1 140 563,52 €

Vote du Budget Primitif 2017 - Assainissement

Délibération : 2017_04_23 - A l'unanimité (pour : 12 / contre : 0 / abstentions : 0)

Le Conseil Municipal APPROUVE le budget primitif 2017 Assainissement, arrêté comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Section d'exploitation	179 058,83 €	179 058,83 €
Section d'investissement	165 780,07 €	165 780,07 €
TOTAL	344 838,90 €	344 838,90 €

Subvention pour le don de sapins de Noël

Délibération : 2017_04_24 - A l'unanimité (pour : 10 / contre : 0 / abstentions : 0)

Comme les années précédentes, l'association "La baric" du domaine des Barres (Nogent sur Vermisson) offre à la commune de Montbouy 3 sapins (1 de 4/5 mètres pour la place de l'église, 1 pour l'école et 1 pour la salle Segestae) et de branches de sapin pour la décoration des ponts.

Le Conseil Municipal, hors présence d'Yves BOSCARDIN, DECIDE de verser une subvention de 150.00 € à l'association "La Baric".

Redressement du Chemin du Paradis : détermination des prix de vente et d'achat

Délibération : 2017_04_25 - A l'unanimité (pour : 12 / contre : 0 / abstentions : 0)

Le Maire rappelle qu'il s'agit de modifier le tracé de la voie communale n°12 en conservant celui tel qu'il est aujourd'hui.

Il conviendrait par conséquent d'acquérir pour la Commune de Montbouy une partie de la parcelle, section AB, n°12 appartenant à M. Jean-René DIJOUX, située en bas de cette parcelle, sur laquelle empiète le chemin du Paradis (Voie communale n°12), d'une surface de 235 m² environ.

Par ailleurs, M. Jean-René DIJOUX souhaiterait acquérir une partie du Chemin du Paradis, située sur la partie haute de sa parcelle.

Le Conseil Municipal FIXE le prix de vente à 1 560,60 €, soit 15,1515 €/m², pour la parcelle de 103 m² et une offre d'achat de 3 560,60 €, soit 15,1515 €/m² pour la parcelle de 235 m²,

Après épuisement de l'ordre du jour et des questions diverses, la séance est levée à 23:30
Compte rendu affiché le : 14/04/2017

Fait et délibéré le : 07/04/2017, et ont signé les membres présents.

Le Maire,
Signé
Yves BOSCARDIN

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL
du 1er Juin 2017**

1. Comité des fêtes : subvention exceptionnelle suite à l'organisation du vide-grenier

Délibération : 2017_06_26 - A l'unanimité (pour : 10 / contre : 0 / abstentions : 0)

Le maire rappelle que le comité des fêtes de Montbouy a organisé le dimanche 14 mai dernier, une brocante/vidé –grenier ; manifestation payante dont les recettes sont gérées en régie.

Cette régie a recensé 353 ml de déballage, soit une recette de 706,00 € remise au Trésor Public, après émission du titre n°58 du 22 mai 2017.

Après en avoir délibéré, hors présence de Jacques LAMY et de Sylvain GASPARO, membres de l'association Comité des Fêtes, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de :

- ATTRIBUER et de VERSER une subvention exceptionnelle de 750,00 € au comité de fêtes de Montbouy pour l'organisation de cette manifestation, imputée au budget Commune en cours, à l'article 6748 « Autres subventions exceptionnelles».

2. Avenant n°1 à la convention relative à l'aménagement, la gestion et l'entretien d'une véloroute le long du canal du Loing

Délibération : 2017_06_27 - A l'unanimité (pour : 12 / contre : 0 / abstentions : 0)

Le Maire informe que les travaux de la véloroute le long du canal de Briare, depuis l'écluse de la Sablonnière à Conflans-sur-Loing, jusqu'au pont de la RD93 à Montbouy, débiteront à la fin du mois, sous réserve de conditions météorologiques favorables.

Le Maire rappelle que le projet consiste à réaliser un aménagement de sécurité, sur la RD 93 en entrée de Montbouy, afin de sécuriser l'antenne desservant le centre-bourg et l'aire de repos :

- sur chaque voie de circulation de la RD 93, deux coussins berlinois seront mis en place (soit 4 au total) afin de ralentir les véhicules,
- ces aménagements devront être accompagnés d'une limitation de vitesse de 30 km/h pour les véhicules à cet endroit ; des panneaux de police seront installés à cet endroit.

Considérant la délibération n° 2013_09_59 du 13 septembre 2013 portant sur la convention relative à l'aménagement, la gestion et l'entretien d'une véloroute,

Après délibéré, le Conseil Municipal :

- APPROUVE l'avenant n°1 à la convention relative à l'aménagement, la gestion et l'entretien d'une véloroute le long des canaux du Loing et de Briare dans le département du Loiret,

- AUTORISE le Maire à signer l'avenant n°1.

3. Bail et Loyer de l'immeuble du 20 route de Montargis

Délibération : 2017_06_28 - A l'unanimité (pour : 12 / contre : 0 / abstentions : 0)

Vu le bail d'habitation du logement communal situé au n°20 route de Montargis, signé en date du 14 mars 2013 par M. et Mme CADAROSSANESAIB Yassim et la Mairie de Montbouy,

Vu la demande de Mme Céline CADAROSSANESAIB, née PECQUENARD, en date du 31 mai 2017, prenant congé dudit logement,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- AUTORISE M. Yassim CADAROSSANESAIB à continuer d'occuper le logement situé au n°20 route de Montargis (section AB, n° 87)

- ORGANISE un état de lieux de l'immeuble en convoquant les 2 époux,

- AUTORISE le Maire, après l'état des lieux, à établir et signer l'avenant n° 1 portant modification des co-

titulaires du bail d'habitation pour le logement désigné ci-dessus, au vu de la demande de congé du logement reçue de la part de Céline CADAROSSANESAIB, et tout document se rapportant à cette affaire.
- MAINTIENT le montant mensuel du loyer, DECIDE que le CCAS devra intervenir en cas de difficultés de paiement.

4. Condition de vente du livret "MONTBOUY, un village, une histoire"

Délibération : 2017_06_29 - A l'unanimité (pour : 12 / contre : 0 / abstentions : 0)

Après différents échanges sur le sujet, Pierre-Louis PETIT a réceptionné comme convenu, le 12 mai dernier, la livraison de 100 exemplaires du livret "MONTBOUY, un village, une histoire", du stock restant encore disponible à ce jour, au prix de 8,00 € l'unité.

Il convient de définir le prix de vente de ce livret et d'en définir les modalités d'encaissement des recettes.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ADOPTE la vente au public du livret "MONTBOUY, un village, une histoire",

- FIXE le prix d'un exemplaire à 8,00 €

- PERCOIT les recettes correspondantes par l'intermédiaire de la régie de recettes "Produits divers", imputée à l'article 70388 " Autres redevances et produits divers" du budget Commune,

- DÉCIDE d'en offrir un exemplaire à chaque célébration de mariage,

- AUTORISE le Maire à signer les documents se rapportant à cette affaire.

Après épuisement de l'ordre du jour et des questions diverses, la séance est levée à 23:20

Compte rendu affiché le : 07/06/2017

Fait et délibéré le : 01/06/2017, et ont signé les membres présents.

Le Maire,
Signé
Yves BOSCARDIN

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL
du 30 Juin 2017**

En préambule, le maire rappelle que, par décret n° 2017-1091 du 02 juin 2017, le conseil municipal de Montbouy a été convoqué ce même jour afin de désigner ses 3 délégués et 3 suppléants au sein du collège électoral qui sera chargé de procéder à l'élection des sénateurs, prévue le 24 septembre prochain.

A l'issue des votes, ont été désignés :

- Délégués titulaires : ETIT Pierre-Louis, BOSCARDIN Yves, MORENO Evelyne
- Suppléants : LAMY Jacques, ZAGORI Evelyne, ROUCHETTE Maurice.

1. Convention en vue d'un groupement de commande pour une formation professionnelle 2017

Délibération : 2017_06_30 - A l'unanimité (pour : 11 / contre : 0 / abstentions : 0)

Dans un souci de mutualisation des moyens et d'économies d'échelles, le Maire propose de constituer un groupement de commandes en vue de la passation d'une consultation pour la formation professionnelle des agents d'Aillant sur Milleron, La Chapelle sur Aveyron, Montbouy, Montcresson, Saint-Maurice sur Aveyron et la Communauté de communes Canaux et Forêts en Gâtinais, à l'utilisation d'un échafaudage roulant.

Le conseil municipal, après délibéré :

- CRÉE un groupement de commandes composé des communes d'Aillant sur Milleron, La Chapelle sur Aveyron, Montbouy, Montcresson, Saint-Maurice sur Aveyron et la Communauté de communes Canaux et Forêts en Gâtinais, pour consulter les entreprises,
- APPROUVE la mise en place d'une convention en vue de la création d'un groupement de commande "Formation professionnelle 2017 : échafaudage roulant",
- APPROUVE la désignation de la Commune de Montbouy comme coordonnateur de ce groupement de commandes,
- AUTORISE le Maire à signer cette convention et à signer le marché avec le candidat retenu.

2. Recrutement d'agents pour un accroissement saisonnier d'activité

Délibération : 2017_06_31 - A la majorité (pour : 9 / contre : 0 / abstentions : 2)

Le Conseil municipal DÉCIDE de recruter 2 agents contractuels à temps non complet, pour exercer les fonctions d'agents d'entretien des espaces verts, correspondant au grade d'adjoint technique territorial de 2ème classe de catégorie C. Ils interviendront l'un à partir de 17 juillet et le second à partir du 07 août, pour une durée, chacun, de 3 semaines

Ces agents ne devront pas disposer de diplôme particulier, ni d'expérience pour réaliser ces activités.

3. Désignation du coordonnateur communal du recensement de la population 2018 et fixation du nombre d'agents recenseurs

Délibération : 2017_06_32 - A l'unanimité (pour : 11 / contre : 0 / abstentions : 0)

Le Conseil Municipal :

- AUTORISE le Maire à désigner un coordonnateur communal afin de mener l'enquête de recensement pour l'année 2018,
- DÉCIDE la création d'emplois de non titulaires à raison de deux (2) emplois d'agents recenseurs, pour la période allant prévu du 18 janvier au 17 février 2018.
- AUTORISE le Maire à recruter par contrat, selon l'article 3 premièrement de la loi du 26 janvier 1984,

4. Modification de la délibération 2016_10_49 (échange de terrain - Chemin du Paradis)

Délibération : 2017_06_33 - A l'unanimité (pour : 11 / contre : 0 / abstentions : 0)

Le Maire rappelle que par délibération n° 2016_10_49 en date du 14 octobre 2016, le Conseil Municipal avait autorisé et habilité l'adjoint au maire Pierre-Louis PETIT à signer l'acte de vente ainsi que toutes pièces et tous actes se rapportant à ce dernier.

Cependant, l'opération ne consiste pas seulement à vendre une parcelle mais à échanger deux parcelles : cession de la parcelle communale d'une surface de 103 m² à M. DIJOUX et acquisition par la Commune de la parcelle de M. DIJOUX d'une surface de 235 m² de la parcelle cadastrée section AB, n°12.

Par conséquent, le Maire propose de modifier la délibération n° 2016_10_49 du 14 octobre 2016, comme suit : Le conseil autorise et habilite M. l'adjoint au maire, Pierre-Louis PETIT, à signer l'acte d'échange ainsi que toutes pièces et tous actes se rapportant à ce dernier.

Le Conseil Municipal APPROUVE la proposition du Maire.

5. Rapport annuel du délégataire pour l'assainissement 2016

Délibération : 2017_06_34 - A l'unanimité (pour : 11 / contre : 0 / abstentions : 0)

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le maire, PREND ACTE du rapport de l'année 2016 sur l'assainissement collectif.

Questions diverses :

• Défense incendie

Remerciement pour la réserve incendie – Christophe DOREAU

• Visite du site d'Arrabloy

Le Maire informe que le SYCTOM des régions de Gien et Châteauneuf sur Loire a décidé d'organiser des visites de l'unité de traitement des déchets ménagers d'Arrabloy, les 29 et 30 septembre, la première journée étant réservée aux élus.

• Création de la dalle à l'ancien camping

Le Maire réagit à la parution de l'article d'un journal local intitulé "Le Comité des fêtes s'offre une dalle".

Il souligne que les membres du Comité des fêtes n'ont pas réalisé seuls cette dalle. Des élus et d'autres bénévoles sont venus prêter main forte à l'association, et pour certains avec leurs propres matériels, tels que tracteur, remorque pelleuses, ... Enfin, c'est la Commune qui a pris entièrement à sa charge l'achat de tous les matériaux nécessaires à la réalisation.

Après épuisement de l'ordre du jour et des questions diverses, la séance est levée à 23:00

Compte rendu affiché le : 04/07/2017

Fait et délibéré le : 30/06/2017, et ont signé les membres présents.

Le Maire,

Signé

Yves BOSCARDIN

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL
du 8 Septembre 2017**

1. Litige relatif à la location de la salle Segestae du 29 et 30/07/2017

Délibération : 2017_09_35 - A la majorité (pour : 7 / contre : 3 / abstentions : 2)

Vu l'article L21-21-21 du Code général des collectivités territoriales,

Vu le règlement intérieur de la salle Segestae de Montbouy,

Le Conseil Municipal DÉCIDE de restituer le chèque de la caution Ménage, compte tenu de l'absence d'un état des lieux rédigé et signé par les représentants des deux parties.

2. Subvention exceptionnelle au Comité des fêtes pour les tickets des boissons du 14 juillet

Délibération : 2017_09_36 - A l'unanimité (pour : 10 / contre : 0 / abstentions : 0)

Le maire rappelle que, lors des jeux organisés pour le 14 juillet dernier, des tickets donnant droit à une boisson ont été offerts pour remercier les bénévoles qui ont tenu des stands ainsi qu'aux vainqueurs de certains jeux, soit un total de 20 tickets à 1,50 € l'unité.

Sachant que la buvette était tenue par le Comité des Fêtes de Montbouy, le maire propose de verser cette somme à cette association.

Hors présence de Sylvain GASPARO et de Jacques LAMY, membres de l'association du Comité des fêtes, Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- D'ATTRIBUER et de VERSER une subvention exceptionnelle de 30,00 € au Comité des Fêtes de Montbouy au titre du paiement des boissons offertes lors de cette manifestation.

3. Bail commercial du café restaurant La terrasse, suite à la prochaine reprise du fonds de commerce

Délibération : 2017_09_37 - A l'unanimité (pour : 12 / contre : 0 / abstentions : 0)

Vu le projet de reprise des éléments du fonds de commerce du café restaurant La Terrasse par Madame Prune ARTISSON, et afin de favoriser les conditions de son installation,

Le Conseil Municipal :

- DONNE SON ACCORD pour la signature d'un bail commercial de 9 années avec Prune ARTISSON à compter de la date de signature de l'acte de vente du fonds de commerce entre Frédéric MONTAGNE (le cédant) et Prune ARTISSON (le repreneur),

- MAINTIENT le montant du loyer annuel est fixé à 10 000 € HT, hors charges, soit 12 000 € TTC,

- APPLIQUE un abattement de :

- 50% sur le loyer mensuel maintenu à 833.33 € HT (1 000,00 € TTC), à compter de la signature du bail commercial et pour une durée de 6 mois

- 25 % sur le loyer mensuel maintenu à 833.33 € HT (1 000,00 € TTC) pour les 6 mois suivants.

Maurice ROUCHETTE tient à souligner que Frédéric MONTAGNE a remercié la Commune pour ses efforts et son soutien lors de son installation.

4. Acquisition d'une parcelle de terrain cadastrée C 111 (Les Vignes de la Nivelles)

Délibération : 2017_09_38 - A l'unanimité (pour : 12 / contre : 0 / abstentions : 0)

Vu la lettre en date du 24 juillet 2017, de M. Charles DOLCEROLLA, qui souhaite céder un terrain à la Commune pour l'euro symbolique, le Conseil Municipal DÉCIDE d'acquérir la parcelle cadastrée section C n°111 pour une contenance de 6a et 70ca sise Les Vignes de la Nivelles à Montbouy.

Il sera demandé au propriétaire l'autorisation de pouvoir entretenir la parcelle avant la signature de l'acte administratif.

5. Convention en vue de la création d'un groupement de commandes avec le SIAEP

La Nivelles de Montbouy et de La Chapelle sur Aveyron

Délibération : 2017_09_39 - A l'unanimité (pour : 12 / contre : 0 / abstentions : 0)

Le Maire fait part du projet de convention entre le SIAEP La Nivelles de Montbouy et de La Chapelle sur Aveyron et la Commune de Montbouy et ce, en vue de la création d'un groupement de commandes pour l'étude et la réalisation communes de travaux.

Pour la Commune de Montbouy, les travaux concernés par cette convention sont la création d'une voie d'accès, l'extension du réseau d'assainissement collectif, le passage de fourreaux pour les réseaux Télécom, EDF et éclairage public, et la création d'un point de défense incendie, pour un montant non estimé à ce jour.

Le Conseil Municipal, après délibéré, DONNE son accord pour que le SIAEP La Nivelles de Montbouy et de La Chapelle sur Aveyron assure, dans le cadre de son marché 2017, la maîtrise d'ouvrage pour les travaux précités restant à la charge de la Commune ;

6. Avis sur l'adhésion de nouvelles communes au syndicat pour la Gestion de la Fourrière Animale des Communes et Communautés du Loiret dont la Commune fait partie

Délibération : 2017_09_40 - A l'unanimité (pour : 12 / contre : 0 / abstentions : 0)

Le conseil Municipal ÉMET un avis favorable à l'adhésion des communes de Montereau et de Saint-Germain-des-Prés au syndicat pour la gestion de la fourrière animale des communes et communautés du Loiret.

7. Avis sur l'affiliation du nouveau syndicat pour la Gestion de la Fourrière Animale des Communes et Communautés du Loiret au Centre de Gestion du Loiret

Délibération : 2017_09_41 - A l'unanimité (pour : 12 / contre : 0 / abstentions : 0)

Le Conseil Municipal ÉMET un avis favorable à l'adhésion du syndicat pour la gestion de la fourrière animale des communes et communautés du Loiret au Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale du Loiret,

8. Avis sur l'adhésion à l'Agence Loiret Numérique

Délibération : 2017_09_42 - A l'unanimité (pour : 12 / contre : 0 / abstentions : 0)

Le Conseil municipal APPROUVE le principe de l'adhésion de la Communauté de Communes à l'Agence Loiret Numérique prenant la forme d'un syndicat mixte ouvert.

9. Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'Assainissement Collectif 2016

Délibération : 2017_09_43 - A l'unanimité (pour : 12 / contre : 0 / abstentions : 0)

Après présentation de ce rapport, le Conseil Municipal ADOPTE le rapport 2016 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif,

10. Rapport annuel d'activités 2016 du SPANC

Délibération : 2017_09_44 - A l'unanimité (pour : 12 / contre : 0 / abstentions : 0)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, APPROUVE le rapport présenté.

Questions diverses :

• Démission de Jean-Pierre KUNTZ

Le maire donne lecture du courrier de Jean-Pierre KUNTZ, qui fait part de sa décision de démissionner de ses fonctions d'adjoints.

Après épuisement de l'ordre du jour et des questions diverses, la séance est levée à 23:20
Compte rendu affiché le : 01/09/2017

Fait et délibéré le : 08/09/2017, et ont signé les membres présents.

Le Maire,
Signé
Yves BOSCARDIN

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL
du 29 Septembre 2017

1. Élection d'un nouvel adjoint au maire suite à la démission du 1er adjoint au maire

Délibération : 2017_09_45 - A la majorité (pour : 7 / contre : 5 / abstentions : 2)

Le Maire fait part du courrier reçu de la sous-préfecture de Montargis en date du 13 septembre 2017, acceptant la lettre de démission de Jean-Pierre KUNTZ, de sa fonction d'adjoint au maire. Il convient de procéder à son remplacement.

Vu l'absence de candidats au poste d'adjoint au maire,
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- 1) - DE RÉVISER le nombre d'adjoints au Maire de quatre (4) à trois (3) ;
- 2) - D'AVANCER les adjoints élus le 28 mars 2014 d'un rang et par conséquent, il n'est pas nécessaire de procéder à de nouvelles élections.
- 3) - DE METTRE A JOUR le tableau du Conseil Municipal comme suit :
1er adjoint : Pierre-Louis PETIT
2ème adjoint : Maurice ROUCHETTE
3ème adjoint : Evelyne ZAGORI

2. Indemnités de fonction des adjoints

Délibération : 2017_09_46 - A l'unanimité (pour : 14 / contre : 0 / abstentions : 0)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DÉCIDE et avec effet immédiat ? que les adjoints continueront de percevoir les mêmes indemnités telles que définies dans la délibération n° 2014_04_20 en date du 25 avril 2014.

3. Marché public : Diagnostic des systèmes d'assainissement et pluvial

Délibération : 2017_09_47 - A l'unanimité (pour : 14 / contre : 0 / abstentions : 0)

Le Maire Informe les membres du conseil municipal de la nécessité de réaliser le diagnostic complet du réseau d'assainissement et pluvial de la commune de MONTBOUY ; sujet déjà évoqué à plusieurs reprises lors des précédents mandats.

Le dossier de consultation des entreprises a été réalisé en collaboration avec le Pays Gâtinais, dans le cadre du Contrat Global du Pays Gâtinais, avec les objectifs de l'étude qui seront les suivants :

- de faire un bilan de fonctionnement du réseau en domaine public et privé, et de la station de traitement ;
- de mettre à jour des plans de réseau d'assainissement et de les géoréférencer ;
- de numériser les réseaux d'eaux pluviales et de les géoréférencer ;
- de déterminer l'origine des anomalies constatées sur le réseau et de proposer un programme d'actions pour les résoudre ;
- de vérifier l'impact des rejets sur le milieu récepteur ;
- de réaliser le zonage pluvial ;
- d'élaborer un programme prévisionnel de travaux chiffré d'amélioration des ouvrages des systèmes d'assainissement et d'eaux pluviales.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- ÉMET un avis favorable à la réalisation du diagnostic du réseau d'assainissement et pluvial,
- VALIDE le cahier des charges et toutes les différentes pièces présentées et constitutives du Dossier de Consultation des Entreprises,
- APPROUVE la consultation des bureaux d'étude,

- AUTORISE le Maire à publier le Dossier de Consultation des Entreprises sur la plateforme de dématérialisation des marchés publics.

4. Actualisation des tarifs de la redevance Assainissement

Délibération : 2017_09_48 - A l'unanimité (pour : 14 / contre : 0 / abstentions : 0)

Le maire Informe le Conseil Municipal que la SAUR va procéder à la campagne de facturation de la redevance Assainissement recouvrée par ses services au profit de la Commune de Montbouy.

Le Conseil Municipal, après délibéré, décide de :

- FIXER, à compter du 1er janvier 2018, le tarif de l'assainissement collectif à 0,40 € par mètre cube d'eau consommée pour la part de la collectivité, pour les usagers ayant un rejet d'eaux usées domestiques sur le territoire de la commune
- MAINTIEN le prix de l'abonnement à 28,00 € HT,
- AUTORISER le maire de signer tout document relatif à cette affaire

Questions diverses :

• **Sirène communale**

Dans le cadre du Plan Communal de Sauvegarde, une remise en fonctionnement de la sirène communale est nécessaire. Un essai est prévu le mercredi 18 octobre à midi avec Pierre-Louis PETIT et Sylvain CHAUVEAU.

Diffusion de l'information dans les journaux, tableaux d'affichage et réseaux sociaux.

Après épuisement de l'ordre du jour et des questions diverses, la séance est levée à 22:25

Compte rendu affiché le : 22/09/2017

Fait et délibéré le : 29/09/2017, et ont signé les membres présents.

Le Maire,

Signé

Yves BOSCARDIN

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL
du 14 Décembre 2017**

Le Maire informe l'Assemblée que la décision du 1er point de l'ordre du jour "Diagnostic des systèmes d'Assainissement et Pluvial : choix du bureau d'étude et demandes de subvention" est ajournée. En effet, Claire MEILLON, chargée de l'analyse et de la présentation des offres a demandé l'annulation de la réunion de la commission MAPA, prévue le jeudi 13 décembre, pour des raisons médicales.

1. Approbation du rapport de la CLECT du 22 septembre 2017

Délibération : 2017_12_49 - A l'unanimité (pour : 12 / contre : 0 / abstentions : 0)

Conformément aux dispositions de l'article 1809 nonies C du code général des impôts, la CLECT, dans sa séance du 22 septembre 2017 a procédé à l'ajustement des montants des attributions de compensation 2017 et à la rétrocession des charges liée à la rétrocession du contingent communal au SDIS aux communes du Lorriçois. Le rapport de la CLECT est annexé à la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'APPROUVER le rapport de la CLECT en date du 22 septembre 2017 tel que présenté.

2. Statuts portant ajustement des compétences de la communauté de communes Canaux et Forêts en Gâtinais au 1er janvier 2018

Délibération : 2017_12_50 - A l'unanimité (pour : 12 / contre : 0 / abstentions : 0)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'APPROUVER le projet de statuts et la rétrocession aux communes concernées de la compétence supplémentaire « financement du contingent du SDIS sur le Lorriçois »

3. Rapport d'activités 2016 de la Communauté de Communes de Châtillon-Coligny

Délibération : 2047_12_51 - A l'unanimité (pour : 12 / contre : 0 / abstentions : 0)

Le Maire présente au Conseil Municipal, le rapport d'activités de l'année 2016 établi par la Communauté de Communes de Châtillon-Coligny, sachant que les rapports de la Communauté de Communes du Bellegardois et celle du canton de Lorris ont été également vus en Conseil Communautaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, PREND ACTE de la présentation du rapport d'activités 2016 de la Communauté de Communes de Châtillon-Coligny.

4. Convention de mise à disposition d'un échafaudage roulant avec fixation des tarifs

Délibération : 2017_12_52 - A l'unanimité (pour : 12 / contre : 0 / abstentions : 0)

Le Maire rappelle l'acquisition, en avril dernier, d'un échafaudage roulant d'une hauteur de plancher de 4,90 m et de travail de 6,90 m, d'une valeur de 1 403.12 € HT.

Après avoir entendu cet expose et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- AUTORISE la mise à disposition de l'échafaudage roulant aux communes et communautés de communes voisines, dans un objectif de mutualisation des moyens,
- APPROUVE le contenu de la convention de mise à disposition correspondante,
- AUTORISE le Maire à signer ladite convention,
- FIXE comme suit les tarifs suivants :
 - 50 € de prise en charge pour 2 jours
 - à partir de 3 jours, 10 € supplémentaires par jour,

5. Rémunération des agents recenseurs et du coordonnateur

Délibération : 2017_12_53 - A l'unanimité (pour : 12 / contre : 0 / abstentions : 0)

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de nommer les agents recenseurs qui vont effectuer les opérations de collecte et de fixer leur rémunération,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- DECIDE de fixer la rémunération des agents recenseurs comme suit :

- 1.75 € par formulaire "bulletin individuel" rempli
- 1.10 € par formulaire "feuille logement" rempli
- 2.85 € par formulaire "feuille logement" + "bulletin individuel" saisi sur internet
- 50.00 € par journée de formation
- 200.00 € d'indemnité de recensement

- DECIDE de fixer la rémunération de la coordonnatrice comme suit :

- 50.00 € par journée de formation
- 500.00 € d'indemnité de recensement

Le Maire informe qu'il nommera par arrêté municipal Messieurs José KIBLER et Christian CORBES, comme agents recenseurs et Nathalie TANEUX, comme coordonnatrice de l'enquête de recensement, qui se déroulera du 18 janvier au 17 février 2018.

6. Mise en place du RIFSE- EP (Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel) - Service technique

Délibération : 2017_12_54 - A l'unanimité (pour : 12 / contre : 0 / abstentions : 0)

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'INSTAURER l'IFSE et le Complément Indemnitare Annuel,
- que les primes et indemnités seront revalorisées automatiquement dans les limites fixées par les textes de référence,

Questions diverses :

• **Vandalisme : réserve incendie de Salleneuve**

La bâche de la réserve incendie de 60 m3, située à Salleneuve, a été vandalisée dans la nuit du dimanche 03 au lundi 04 décembre, coupée avec un instrument coupant (type cutter). La gendarmerie s'est rendue sur place le lundi matin. Pierre-Louis PETIT est allé déposer plainte vendredi 08 décembre. L'analyse de l'instrument coupant retrouvé sur place n'a pas relevé d'empreinte. En attente, les résultats de recherche d'ADN.

Après épuisement de l'ordre du jour et des questions diverses, la séance est levée à 23:00

Compte rendu affiché le : 20/12/2017

Fait et délibéré le : 14/12/2017, et ont signé les membres présents.

Le Maire,
Signé
Yves BOSCARDIN